





(Association fondée le 16 octobre 1976 – groupant toutes les personnes exerçant des responsabilités en matière de réadaptation des personnes handicapées physiques)

**Siège social :** Institut Régional de Réadaptation - 75 boulevard Lobau - CS 34209 - F - 54042 NANCY cedex  
Tél : 03 83 58 67 50 - Fax : 03 83 52 67 99

**Président :** Docteur Brigitte LUCAS-PINEAU - C.R.F. DIVIO - 12 rue Saint Vincent de Paul - F – 21000 DIJON  
Tél : 03 80 42 45 06 - Fax : 03 80 41 54 73 - E-mail : [blucaspineau@fondationcos.org](mailto:blucaspineau@fondationcos.org)

**Secrétaire :** Docteur S. RAGOT- MANDRY – CHRU Brabois Enfants – rue du Morvan – 54500 VANDOEUVRE LES NANCY  
Tél : 03.83.15. 51.58 – Fax : 03.83.15.45.84 – E.mail : [sylvie.ragotmandry@chru-nancy.fr](mailto:sylvie.ragotmandry@chru-nancy.fr)

**Trésorier :** Docteur Annie MATHIEU-PIERRE - 8 rue du Capitaine Flayelle - F - 88200 REMIREMONT  
Tél : 06 78 94 20 34 - E-mail : [sornesttresor@gmail.com](mailto:sornesttresor@gmail.com)

**site web :** <http://www.sornest.fr>

NOM ..... Adresse mail .....

exerçant son activité professionnelle à .....

Une attestation de présence sera remise à chaque participant à l'issue de ce cycle de formation.

### **ARTICLE 3**

En contrepartie de cette action de formation, le contractant s'engage à s'acquitter des frais suivants :  
(Cocher la case correspondante à votre choix). *TARIFS PREFERENTIELS UNIQUEMENT POUR 3 INSCRIPTIONS ET PLUS*

#### **ADHERENT SORNEST**

o 1 inscription par personne, à 250 euros (2 déjeuners inclus) pour 2 jours  
Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant.  
**Total inscriptions 2 jours = .....€**

o 1 inscription par personne, à 150 euros (1 déjeuner inclus) pour 1 jour  
Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant.  
**Total inscriptions 1 jour = .....€**

#### **OU**

#### **NON ADHERENT SORNEST**

O 1 inscription à 300 euros (2 déjeuners inclus) pour 2 jours  
Ne comprenant pas les déplacements et le logement qui restent à la charge du participant.  
**Total inscriptions 2 jours = .....€**

O 1 inscription à 200 euros (1 déjeuner inclus) pour 1 jour  
Ne comprenant pas les déplacements et le logement qui restent à la charge du participant  
**Total inscriptions 1 jour = .....€**

#### **DINER CONVIVAL LE 13/03/2025**

O 1 place à 45 euros pour .....

**Total inscriptions dîner du 13/03 = .....€**



(Association fondée le 16 octobre 1976 – groupant toutes les personnes exerçant des responsabilités en matière de réadaptation des personnes handicapées physiques)

**Siège social** : Institut Régional de Réadaptation - 75 boulevard Lobau - CS 34209 - F - 54042 NANCY cedex  
Tél : 03 83 58 67 50 - Fax : 03 83 52 67 99

**Président** : Docteur Brigitte LUCAS-PINEAU - C.R.F. DIVIO - 12 rue Saint Vincent de Paul - F – 21000 DIJON  
Tél : 03 80 42 45 06 - Fax : 03 80 41 54 73 - E-mail : [blucaspineau@fondationcos.org](mailto:blucaspineau@fondationcos.org)

**Secrétaire** : Docteur S. RAGOT- MANDRY – CHRU Brabois Enfants – rue du Morvan – 54500 VANDOEUVRE LES NANCY  
Tél : 03.83.15. 51.58 – Fax : 03.83.15.45.84 – E.mail : [sylvie.ragotmandry@chru-nancy.fr](mailto:sylvie.ragotmandry@chru-nancy.fr)

**Trésorier** : Docteur Annie MATHIEU-PIERRE - 8 rue du Capitaine Flayelle - F - 88200 REMIREMONT  
Tél : 06 78 94 20 34 - E-mail : [sornesttresor@gmail.com](mailto:sornesttresor@gmail.com)

site web : <http://www.sornest.fr>

## **Le règlement des frais d'inscription est exigible avant le début du stage et doit se faire à réception de facture. Modalités et moyens de règlement sur la facture**

### **ARTICLE 4**

Chaque participant à l'action de formation visée par la présente convocation reste salarié de son employeur et se trouve dans la situation d'un salarié de formation.

La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée à quelque titre que ce soit par le fait et à l'occasion de la présence du participant.

### **ARTICLE 5**

La présente convention est applicable pour la durée de l'action.

### **ARTICLE 6**

En cas de résiliation de la présente convention par le client à moins de 30 jours francs avant le début de l'action, l'organisme retiendra le coût total prévu pour la réalisation de l'action. L'absence du participant à la formation est considérée comme un dédit et conduira aux mêmes conditions financières de dédit, sauf cas de force majeure sur justification médicale

A Nancy, le 26 juin 2024

Pour la SORNEST  
Docteur Brigitte LUCAS-Pineau  
Présidente de la SORNEST

Pour l'Etablissement,

